

Auvergne laïque

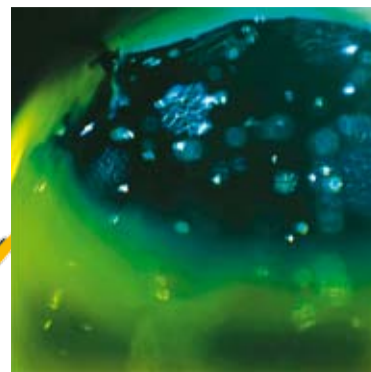
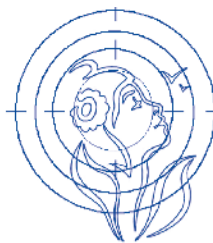
la ligue de
l'enseignement
Fédération des Associations Laïques 43

N° 428 • AVRIL 2011

DOSSIER

Les lois scolaires
antilaïques

P. 4/5



PHOTOGRAPHIE

Marielsa Niels
expose

du 9 au 23 avril
en partenariat avec
la FAL et la Ville
de Vic-le-Comte

ÉDITO

La Ligue de l'enseignement et la fédération du Puy-de-Dôme ont appelé à deux rendez-vous citoyens...

Le premier, les 20 et 27 mars, pour des élections locales qui sont au cœur de la réforme territoriale – la dernière consultation avant la présidentielle – et qui se sont déroulées dans un contexte inquiétant de crise financière, de crise économique, de crise sociale, politique, une défiance qui se traduit par une crise civique... Le pessimisme et la morosité gagnent... Un Français sur deux n'accorde plus confiance ni aux partis de droite ni aux partis de gauche, et, plus grave, selon un récent sondage, cette perte de confiance envers les élus locaux s'aggrave.

Certes, la citoyenneté ne se résume pas à l'acte de voter ! Mais ne devrait-on pas prendre au sérieux le fait qu'une partie non négligeable de nos concitoyens a refusé de s'exprimer lors des rendez-vous électoraux ?... Ne devrait-on pas entendre l'abstention comme une autre forme du désespoir politique qui a poussé une partie de l'électorat vers le Front national ?

Regardons cependant les pays qui actuellement se battent pour gagner la liberté et la démocratie à la française et alors... nous dirons, sans un doute, que voter n'est pas seulement un droit, mais un devoir.

Le second, le 8 avril prochain... une manifestation organisée par la fédération du Puy-de-Dôme, à Gerzat, pour faire connaître le manifeste de la Ligue "Faire société" voté au congrès de Toulouse en juin 2010, interroger les partis politiques et leurs candidats à la présidentielle, les syndicats... "pour imaginer demain et redécouvrir ensemble le goût de l'avenir".

Il faut avoir conscience que "faire société" est devenu une nécessité impérieuse. "Aujourd'hui, les institutions sont fragilisées et contestées, les valeurs collectives sont affaiblies, les injustices sont criantes et, par ailleurs, l'individu a pris une place croissante..." Ce manifeste, présenté en présence du secrétaire général adjoint de la Ligue, constitue un engagement qui appelle l'examen critique, la réaffirmation et l'invention citoyennes des principes qui peuvent et qui doivent fonder notre "vivre ensemble".

Avec la Ligue de l'enseignement, la fédération du Puy-de-Dôme s'engage à faire vivre les réflexions et les propositions de ce manifeste et je sais pouvoir compter sur votre soutien actif.

Gérard Chanel

L'éducation : notre avenir

La Révision générale des politiques publiques (RGPP) a déstabilisé les personnels et affaibli les capacités de nombreux services publics dans notre pays.

L'éducation n'est plus une ambition pour ce gouvernement qui a supprimé 50 000 postes dans le service public d'éducation en cinq années, mettant en difficulté écoles et établissements, dégradant de façon systématique les conditions d'accueil, de formation et qualification des élèves, détériorant les conditions de travail de l'ensemble des personnels.

Le service public d'éducation, cible de la chasse budgétaire, est tiré vers le bas. Selon le Centre d'analyse stratégique, organisme rattaché à Matignon, la France est le pays qui possède le plus faible nombre de professeurs par élève parmi les trente-quatre pays de l'OCDE (6,1 enseignants pour 100 élèves ou enseignants contre 9 au Portugal ou en Grèce).

À la rentrée 2011, 16 000 postes seront encore supprimés malgré l'augmentation des effectifs d'élèves. Les conséquences auront des effets immédiats sur la taille des classes dans les écoles, les collèges et les lycées, sur la scolarisation des 2 et 3 ans, sur les élèves en difficulté, sur le fonctionnement des services et l'offre d'enseignement.

La taille des classes

Malgré les affirmations péremptives du ministre de l'Éducation nationale qui dit que la réussite des élèves n'est pas liée aux moyens, les études et expériences les plus récentes indiquent que la diminution des effectifs dans les classes a un effet avéré sur les résultats des élèves. Une politique réaliste de ciblage des moyens, en particulier si elle se concentre sur les plus jeunes élèves, peut avoir un effet considérable sur la réduction des inégalités.

En 2011, 25 000 élèves de plus qu'en 2009 vont entrer au collège, d'où la nécessité d'ouvrir de nouvelles classes. Si l'objectif réel du collège est d'assurer la réussite de tous, il convient d'y prévoir des pratiques pédagogiques adaptées avec des petits groupes constitués en "groupes de besoin". Pour que tous aient les mêmes possibilités d'entrer dans les apprentissages, les effectifs élèves doivent être limités et ce, d'autant plus si beaucoup d'élèves sont en difficulté.



La scolarisation des 2-3 ans

Par son caractère original et sa capacité à prévenir l'échec scolaire, l'école maternelle doit être un lieu d'épanouissement pour tous les enfants qui la fréquentent. Pour qu'elle puisse véritablement remplir ses missions, il faut qu'existe une réelle volonté politique de la développer et de l'adapter aux plus jeunes. Pour les enfants issus des milieux défavorisés, l'école dès 2 ans est un énorme avantage, notamment lorsque l'écart entre la langue de la maison et celle de l'école est important. De manière progressive, les enseignants aident à la construction et à l'appropriation du langage, étape fondamentale pour appréhender les savoirs.

L'accueil spécifique des très jeunes enfants suppose souplesse et adaptation à leur âge, à leurs besoins, à leurs rythmes. Il exige un effort de réduction des effectifs et un encadrement renforcé, permettant une approche personnalisée de chaque enfant.

Une offre d'enseignement limitée au lycée

La réforme du lycée aurait pu permettre la mise en place de dispositifs pédagogiques répondant aux besoins d'un grand nombre de lycéens. Mais la pression budgétaire et la recherche de "gisements d'efficacité" demandée aux recteurs vont détourner la réforme de ses objectifs à des fins purement comptables. Certains recteurs vont être contraints à des révisions drastiques de l'offre de formation, systématisant les classes de 1^{re} à 35 élèves ; certains ne pourront pas respecter les textes, en particulier les dotations horaires en classe de 2^{nde}. La posture du ministre qui affirme donner au lycée les moyens de fonctionner et qui fait faire le "sale boulot" par les recteurs (récompensés par une prime !) frise l'imposture.

La prise en charge des élèves en difficulté

À l'école maternelle et élémentaire, elle doit constituer une préoccupation majeure de toute la communauté éducative. Les difficultés nécessitent des approches différenciées et concertées.

Depuis la rentrée scolaire 2008, les enseignants doivent mettre en place un dispositif d'aide personnalisée aux élèves en difficulté en petits groupes, en dehors du temps de classe. Il s'agit d'une réponse immédiate, directe pour des élèves ayant simplement des lacunes. Ce soutien personnalisé ne peut se substituer au travail que font les RASED. Les psychologues et rééducateurs qui constituent (ou constituaient) les RASED s'occupent d'élèves en grande difficulté scolaire qui n'a rien à voir avec des problèmes d'acquisitions ou de compréhension des techniques.

La diminution des moyens voire la disparition des RASED vont laisser au bord du chemin ces élèves qui vraisemblablement auront moins de chances que les autres d'avoir une vie personnelle enrichissante, de trouver un emploi et d'assumer pleinement leurs responsabilités de citoyens.

Le non-remplacement des enseignants

Le non-remplacement d'un enseignant constitue une rupture de la continuité du service public dont l'État est le garant. Ce dernier doit garantir aux usagers de l'école que toutes les heures inscrites dans les programmes nationaux d'enseignement sont effectivement dispensées. Il est nécessaire de recourir à des personnels formés et en mesure d'assurer les remplacements dans toutes les matières.

La suppression de la formation initiale des enseignants

Alors que les missions des enseignants se complexifient, que l'acte d'enseigner ne peut pas se limiter à une simple transmission des savoirs, le ministère de l'Éducation nationale privilégie une formation universitaire. La question des méthodes pédagogiques, la prise en compte de l'hétérogénéité, de l'individualisation des parcours, de l'accompagnement personnalisé des élèves sont reléguées à "l'après-concours". Les enseignants stagiaires brutalement mis sur le terrain, souvent à temps complet dans le second degré, sont en souffrance. Aux difficultés d'une première année d'exercice, s'ajoute la nécessité de satisfaire à des obligations de formation qui se greffent sur les temps de préparation et de correction démultipliés par rapport à un enseignant chevronné. Universitaires, formateurs de terrain, chefs d'établissement du second degré, inspecteurs de l'Éducation nationale mesurent jour après jour l'absurdité d'un système fou que le ministre s'entête à soutenir.

Les cadeaux à l'école privée

À l'heure où le budget de l'Éducation nationale est frappé par la rigueur, un amendement du sénateur Carle distribue généreusement une surdotation de 4 millions d'euros à l'enseignement privé, prélevée directement sur les moyens de l'enseignement public alors qu'il a déjà obtenu plus que son illégitime revendication de parité. Le gouvernement a supprimé les instituts de formation des maîtres du public mais il a préservé les centres pédagogiques de l'enseignement catholique pour former les futurs enseignants du privé.

Le choix de la régression

Dans un contexte où 150 000 élèves sortent chaque année du système scolaire sans diplômes ni qualification, il est urgent de rendre possible la réussite de tous. La lutte contre l'échec scolaire et le décrochage doit être une priorité pour l'Éducation nationale. Or, le gouvernement fait le choix de la régression. Il ne prépare pas l'avenir. Ses choix dessinent une école où les inégalités seront renforcées, une école plus implacable pour les moins favorisés, une école où la concurrence entre établissements, à cause de l'abandon de la sectorisation, sera la règle. Les enquêtes internationales, comme PISA, confirment que les inégalités se creusent. Le gouvernement ne répond qu'avec des effets d'annonce.

RENDEZ-VOUS

UFOLEP

- 9 et 10 avril : course-poursuite sur terre / kart cross à Ainay (03)
- 17 avril : tournoi badminton double mixte à Sauxillanges
- 20 avril : rassemblement jeunes tennis à Aubière
- 24 et 25 avril : tennis de table : les 12 heures UFOLEP à Villeneuve-sur-Yonne (89)
- 30 avril et 1^{er} mai : course-poursuite sur terre / kart cross à Servilly (03) et tennis de table : national B - finales coupe B à Valence (26)
- 8 mai : journée multiactivités à Chadieu
- 15 mai : course moto sur prairie à Corent et tournoi badminton jeunes à Aulnat

Compétitions :

- 9 avril : départemental cyclo CLM Clerlande

- 10 avril : 3^e étape rallye escalade à Clermont-Fd (Robert-Pras)
- 15 mai : départemental tir à l'arc à Viscomtat
- 22 mai : critérium cyclo-sport à Aigueperse

Concours de pétanque :

- 16 avril à l'amicale laïque Pont-du-Château,
- 23 avril à l'amicale laïque Fontgèze,
- 15 mai à l'amicale laïque Jean-Zay

Spectacle :

- 22 avril : *Au fil de la danse*, salle de la 2Deuche à Lempdes à 20 h

Service éducation jeunesse culture

- 7 mars au 23 avril : expo Marielsa Niels, salle Couvent des Dames à Vic-le-Comte
- 14 au 20 avril : théâtre amateur : festival de Lempdes, salle de la 2Deuche à Lempdes
- 16 avril au 30 juin : "Chadieu, arts de pleine nature" à Chadieu

- 17 avril : *Lilanim*, par Ladj Dialo, salle de la Muscade à Blanzat
- 22 avril : *Au fil de la danse*, à 20 h, salle de la 2Deuche à Lempdes
- 7 mai : *En piste*, compagnie Entre Eux Deux Rives, salle des fêtes à Gelles
- 14 mai : *Les Chemins de la danse*, salle de l'Arlequin à Mozac

USEP

- 19 avril : journée départementale natation au centre aquatique de Chamalières
- 21 avril : journée Youpisport au complexe sportif des Cézeaux à Clermont-Fd
- 11 et 12 mai : journée départementale rugby au stade G.-Fustier à Gerzat
- 16 mai : journée départementale tir à l'arc au centre régional de tir à l'arc à Riom et journée départementale escrime au gymnase de l'Amitié à Riom

- 17 mai : journée départementale badminton au complexe des Pérouses à Romagnat et journée départementale tennis de table à l'Arténium de Ceyrat
- 20 mai : journée départementale tennis au centre de la Ligue à Aubière

FORMATIONS

USEP

- 14 et 15 avril : stage de formation judo et volley à Ceyrat

UFOLEP

- 14 et 15 mai : BF1A badminton à Clermont-Fd au gymnase Ambroise-Brugière

Service éducation jeunesse culture

- 4-6 mai : stage initiation au théâtre avec Claire Petit Compagnie Entre Eux Deux Rives à Rochefort-Montagne

Conférence sport-santé "Alimentation et nutrition"



De gauche à droite : M. Layat, M^{me} Dupechot, M^{me} Ussel, M. Thivel.

Jean-Claude Dauphant, secrétaire général de l'UFOLEP, a introduit cette matinée-conférence du samedi 29 janvier devant une cinquantaine de personnes. Animatrices d'activités physiques d'entretien, pratiquants d'activités cyclistes, entraîneurs, parents et sportifs au sens large, tous ont répondu présent pour essayer de comprendre les bienfaits de l'alimentation.

Pour introduire le sujet, Madame Dupechot, médecin du sport, conseiller à la Direction régionale de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale, a commencé par la définition des termes, permettant ensuite à Mademoiselle Ussel, diététicienne, de nous présenter les bases d'une alimentation générale en rappelant combien il est important de respecter le principe d'une consommation régulière de fruits et légumes et une alimentation ni trop sucrée ni trop salée.

Monsieur Thivel, doctorant STAPS, nous a apporté une vision nouvelle de la problématique obésité et pratique sportive. Son intervention a mis en lumière l'importance de l'activité comme modulateur du comportement alimentaire. L'action très répandue aujourd'hui qui consiste à faire pratiquer plus de sport et un régime pour les personnes atteintes de surpoids ne semble pas être la seule solution pour les aider. En effet, suite à une étude dernièrement réalisée sur des adolescents obèses, une pratique sportive à 75 % de leurs capacités tend à réguler leur consommation de nourriture sans leur donner de sensation de privation. Avant de terminer cette première partie de conférence, Monsieur Layat, diététicien-nutritionniste spécialiste sportif, nous a informés des conduites alimentaires à tenir quand on est sportif occasionnel ou intensif.

En conclusion, une discussion conviviale entre intervenants et participants s'est donc ouverte sur les compléments alimentaires. Il a été rappelé que ces derniers ne sont pas forcément nécessaires ni bons pour la santé. Il est important d'être très vigilant quant aux pressions de la publicité. Nul besoin de boissons énergisantes et énergétiques que l'on trouve dans le commerce, il suffit d'un peu de jus de fruits coupé avec de l'eau pour apporter le besoin en sucre nécessaire à la pratique sportive !

Cette conférence a ainsi permis de rappeler les bases d'une saine alimentation et de donner une approche nouvelle au problème de l'obésité afin de permettre à chacun d'allier une bonne alimentation à une pratique sportive raisonnable.

USEP 63 lutte

L'ouverture en 2010 de l'Arténium de Ceyrat a permis à la lutte scolaire de réintégrer le calendrier des rencontres sportives USEP d'où elle avait disparu faute d'installations adaptées.

Pour cette édition 2011, le comité USEP 63 avait choisi d'ouvrir l'épreuve aux écoles de la région, pour qu'elles puissent, elles aussi, accéder à ces superbes installations mises gracieusement à disposition par Clermont Communauté. Ainsi, 80 élèves du Cantal se sont joints aux quelque 1 200 enfants du Puy-de-Dôme, pour s'affronter sur les nombreuses surfaces de combat tracées sur les tapis de l'Arténium. Durant cinq journées, les élèves des 55 classes inscrites, répartis en trois catégories d'âge, se sont affrontés dans des tournois aux règles de jeu adaptées, définies en collaboration avec le comité d'Auvergne de lutte pour respecter au mieux les programmes de l'école primaire et les fondamentaux de la discipline. Comme lors de toutes les rencontres organisées par l'USEP 63, la performance collective étant considérée comme prioritaire par rapport à la performance individuelle, les tournois ont opposé des équipes de six enfants et permis d'obtenir, à l'issue de chacun d'eux, des classements par équipe et par classe.

Mais l'objectif des organisateurs était d'abord de permettre à tout le monde de sortir gagnant de cette manifestation, en faisant de celle-ci une journée de rencontre et de validation des apprentissages construits à l'école au cours d'un module préalable à la participation à cette épreuve.

L'engagement des enfants dans les combats comme celui des enseignants dans l'arbitrage et la gestion des tournois prouvent que cet objectif a été atteint et que ces "Journées départementales et régionales de lutte scolaire" se sont inscrites dans la mise en œuvre de la convention signée entre le ministère de l'Éducation nationale, l'USEP et la Ligue de l'enseignement.



AUBIAT • BEAUMONT • BLANZAT • CHADIEU • MARINGUES • MÉNÉTROL • PONT-DU-CHATEAU • RIOM LOUBEYRAT • SAINT-BONNET-PRÈS-RIOM • VERTAIZON



Pont-du-Château + Chadieu = Pont-du-Chadieu !

Quoi de plus sympathique qu'un mot-valise pour imaginer le temps des vacances, le temps du repos, les moments de détente ? L'ALSH de Pont-du-Château offre ce privilège aux enfants dont il a la charge : "Aller à Chadieu, c'est notre sortie quotidienne" rappellent Marianne Gouffault et Lydie Gérard, les directrices de la structure, précisant : "Nous éprouvons peut-être moins que d'autres le besoin d'organiser des sorties puisque nous, nous « sortons » tous les jours !" Et c'est ce qui fait l'originalité de cet accueil : les enfants ne viennent pas en vacances... à l'école. Même pour les tout-petits, un préfabriqué hors enceinte scolaire leur donne vraiment l'impression de détente.

Historiquement, un centre communal de loisirs existait depuis 1984. Suite à un diagnostic du territoire, c'est en février 2005 que la municipalité, après appel d'offres, a pris la FAL pour prestataire dans le cadre d'une recherche de compétence pour une politique globale de la jeunesse et d'un conventionnement avec la CAF. Dans sa besace, la FAL apportait Chadieu comme lieu d'activité pour les plus grands, les petits usant d'un local de proximité adapté à leurs besoins.

Depuis lors, la structure "décentralisée" est gérée par deux permanentes depuis les

locaux de l'ancienne crèche municipale près de la mairie. C'est une organisation lourde à mettre en place puisqu'elle emploie jusqu'à vingt-six animateurs en juillet. Toutefois, même si la charge de travail demeure importante, les outils informatiques de gestion uniformisée récemment mis en place par le service vacances de la FAL améliorent sensiblement la pratique.

L'accueil et les activités sont fondés sur un projet pédagogique élaboré avec précision et rigueur et validé par la municipalité. On y retrouve les droits et devoirs essentiels de l'enfant - épanouissement, autonomie, respect, plaisir, sécurité, rythmes de vie, autonomie - organisés dans le cadre d'une œuvre d'éducation populaire et dans le respect des valeurs laïques. De plus, aller à Chadieu permet aux enfants "de ville" de rencontrer des enfants "des champs" puisqu'ils y côtoient leurs copains des communes environnantes (Les Martres-de-Veyre, Veyre-Monton, Authezat, La Sauvetat, Le Centre).

Bilan et projets mettent en avant, pêle-mêle, les bonnes relations avec la municipalité, un budget de fonctionnement correct, la difficile question des prestations impayées malgré toutes les précautions prises, des projets de repas bio et l'alarmant problème du recrutement des animateurs du mercredi.

Pratique

Lieu de fonctionnement : locaux du centre FAL de Chadieu pour les plus grands et module préfabriqué près de l'école de musique en ville pour les plus petits. L'accueil des familles et la gestion trouvent place dans les locaux de l'ancienne crèche près de la mairie. Chadieu est à la limite de ses possibilités d'accueil en intérieur en cas de mauvais temps et à effectifs complets.

Effectifs : 60 à 70 enfants le mercredi dont une vingtaine de petits (1 car pour Chadieu). 70 à 80 enfants aux petites vacances. Jusqu'à 170 enfants en juillet (60 % de Pont-du-Château, 40 % des communes relevant du syndicat de communes gérant Chadieu). Une petite centaine d'enfants en août. Accueil à la journée sauf pour les petits.

Encadrement : une directrice, une adjointe de direction, un animateur pour 8 petits et un pour 10 enfants de plus de 6 ans. Ponctuellement 2 ETAPS (sport) et une animatrice nature.

Activités : priorité est donnée à "la détente, au repos et aux jeux". L'exploitation des nombreuses possibilités offertes par le centre de Chadieu et le local réservé aux petits favorise le contact avec la nature, l'expression artistique et le sport pour les premiers, l'éveil, le vivre ensemble et l'ouverture à la lecture pour les seconds. Ponctuellement, ski, raquettes, cinéma, patinoire et plan d'eau complètent l'offre d'animation. L'ALSH est aussi impliqué dans la vie locale (spectacles municipaux jeunes publics, bibliothèque, foire éco-bio, opération nettoyage de printemps...).

Projets : En accord avec la cuisine centrale et le traiteur de Chadieu, un service "bio" est dans l'air.

De même, les échanges avec d'autres ALSH et des actions pour garder le contact avec les "anciens" de l'ALSH devenus ados sont dans le carton à projets de Pont-du-Chadieu.

De l'ALSH au centre de vacances.

La Ligue de l'enseignement du Puy-de-Dôme gère désormais neuf ALSH départementaux. Cet accueil de proximité, très utile pour les familles, est particulièrement bénéfique aux jeunes. Il leur permet de découvrir de multiples activités, culturelles, sportives, environnementales et de loisirs dans une ambiance chaleureuse et festive. Ils sont de plus confrontés à la vie en collectivité dans un cadre extrascolaire.

Toutefois, il leur manque sans doute les bienfaits du dépaysement et de la vie collective avec nuitée que confèrent les centres de vacances. C'est pourquoi, afin d'assurer une transition entre ces deux dispositifs, nous proposons cet été une formule spécialement dévolue à ces enfants.

Notre centre d'hébergement du Grand Panorama au lac Chambon accueillera en juillet et août des séjours courts d'une à quatre nuitées pour une découverte du milieu montagnard. Les enfants seront pris en charge et accompagnés sur leur accueil de loisirs et seront parfois accompagnés par leurs animateurs habituels.

Pour tout renseignement, les familles peuvent contacter l'ALSH de leur enfant ou le service vacances-loisirs de la fédération au 04 73 14 79 20 ou vacances@fal63.org.



Club Loisirs et Culture de Châtel-Guyon

Une mutation réussie

LE BUREAU

Président : Jacques Laguet
Trésorier : Jean-Pierre Mège
Secrétaire : Max Girard

Créée en 1954, l'amicale laïque de la station thermale est devenue foyer des jeunes et d'éducation populaire dans les années soixante. Cette association avait des activités principalement sportives : handball, athlétisme et basket (la proximité du centre régional d'éducation populaire et de sport explique cela) et une section aéromodélisme que Guy Dublanquet a animée durant de longues années.

La délocalisation du CREPS, le manque de salles pour les sports de balle et le désintérêt pour certaines animations ont fait que le foyer a perdu au fil des ans ses activités premières. Cela n'a pas découragé les amicalistes brayauds qui ont su coller aux aspirations du moment, créer de nouvelles sections et redonner à l'association son dynamisme d'antan.

Actuellement, le CLC compte huit pôles dont sept d'essence artistique, ce qui l'a conduit à changer de dénomination ; il fallait bien que l'aspect culturel du foyer soit clairement défini et affiché.

À côté de la section cyclotourisme qui "roule" très bien, les amicalistes se partagent entre modelage, photos, calligraphie, histoire de l'art, arts plastiques pour enfants ainsi que pour adolescents et, section dernièrement créée, sculpture sur pierre.

Chaque atelier est encadré par un spécialiste et les réalisations des artistes amateurs sont en tous points remarquables ; la visite de la prochaine exposition les 24 et 25 juin à La Mouniaude devrait convaincre les plus sceptiques.

Outre une confortable subvention qui sert entre autres à diminuer sensiblement le prix des adhésions, la municipalité met à la disposition du club plusieurs salles sur trois sites afin que chaque activité ait son propre atelier.

Avec plus de cent quarante adhérents actuellement, l'association tourne à plein régime, ses dirigeants sont même contraints de reporter à plus tard la création d'autres sections (randonnée, arts décoratifs).



Le conseil d'administration se réunit une fois par mois et, au dire du président Jacques Laguet, "conduit une gestion rigoureuse et collective bien que chaque section soit responsable et indépendante financièrement". Le travail du trésorier Jean-Pierre Mège n'en est pas simplifié. Le club a en outre la fierté d'avoir donné le jour à des activités qui, devenues importantes, ont pris leur indépendance et sont toujours vivantes (athlétisme et aikido par exemple).

Un des piliers de l'amicale, Pierre Brassier, Châtelguyonnais de souche et de cœur, regrette quant à lui qu'il n'existe pas un réseau faisant connaître dans tout le département l'étendue des pratiques artistiques des associations locales ; il pense que la FAL pourrait remplir ce rôle.

Le club Culture et Loisirs de Châtel-Guyon : une association où les dirigeants ne manquent pas d'idées et où les adhérents ont du talent à revendre... et à exposer !

Roc'n bike à La Roche-Noire

Faire pédaler les Rocanegrains



À La Roche-Noire ou plus largement dans la communauté de communes "Gergovie-Val d'Allier", pour pratiquer le VTT, le club référence c'est Roc'n bike. Cette association, créée en 1997 par un petit groupe de passionnés, propose aux jeunes et aux moins jeunes un rendez-vous hebdomadaire de pratique sportive et de découverte les plus beaux sites de la région. Membre du club depuis son origine, Pascal Bruhat, l'actuel président qui a succédé à François Vanderwald en 2001, ne cache ni son plaisir ni son goût du partage ; plaisir de pédaler avec les copains bien sûr mais aussi celui d'encadrer et de conseiller une trentaine de jeunes pratiquants originaires de toutes les communes environnantes. Dans ce bourg des bords de l'Allier, au pied de son imposante falaise basaltique, les évolutions sont spectaculaires : la population de la commune est passée d'une petite centaine à plus de six cents habitants en moins d'un demi-siècle et le club a vu en dix ans son effectif

atteindre les soixante-dix licenciés. Pour les jeunes, le nombre de séances encadrées (toutes par des bénévoles diplômés) est passé de 103 en 2002 à 456 en 2009. "On les encadre pour le plaisir, pas pour en faire des champions mais pour leur inculquer des valeurs, pour échanger, lors des interclubs par exemple, et pour découvrir les extraordinaires paysages puydômois." Jusqu'à leur récente disparition, les contrats éducatifs locaux (CEL) signés dès 2002 ont permis au club de travailler en harmonie, en évitant les redondances, avec les autres associations de la commune puis de "GVA communauté" tout en structurant et en consolidant l'activité VTT sur l'ensemble du territoire.

La bonne organisation du club permet d'accompagner les adhérents (licenciés UFOLEP) depuis l'initiation (le plus jeune n'a que 7 ans) jusqu'à la compétition, même si celle-ci n'est pas le but premier de l'activité.

"Roc'n bike n'est pas une structure de service, c'est un club qui tient à la participation des parents comme acteurs de la vie de l'association pour partager avec leurs enfants la passion du VTT dans la convivialité, l'échange et le respect" conclut le président au terme d'un entretien d'une grande cordialité et plein de passion.

Ainsi, à La Roche-Noire, on peut apprendre la vie tout en pédalant, faire du sport tout en se cultivant et être heureux ensemble... tout simplement.

LE BUREAU

Président : Pascal Bruhat
Vice-président : Olivier Douarre
Secrétaire : Gilles Gaume
Secrétaire adjoint :
Géraldine Boissière
Trésorier : Daniel Bouillet
Trésorier adjoint :
Jean-Pierre Bessard

Vendredi 13 mai 2011

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FAL

Salle du Carrefour de l'Europe à Chamalières à partir de 18 h

ÉCHOS

Amicale laïque de Montaigut-en-Combraille : 18^e Tour en Combrailles le 10 avril

L'amicale laïque de Montaigut-en-Combraille propose le dimanche 10 avril plusieurs circuits inédits au départ de la capitale historique des Combrailles, qui permettront à chacun de parcourir à pied ou à cheval des chemins du territoire en y appréciant pleinement sa biodiversité.

Circuits balisés

À pied	À cheval	Départ	Participation
32 km		8 h 30/9 h 30	8 € repas compris
22 km		9 h/10 h 30	8 € repas compris
13 km		14 h	3 €
7 km		14 h 30	1,50 €
	22 km	9 h ou 14 h	8 € repas compris

Inscriptions, départ et arrivée : place des écoles à Montaigut.

Renseignements sur le site <http://almontaigut.monsite-orange.fr>

L'amicale laïque de Saint-Amant-Tallende : 30^e Marche des gorges de la Monne le 17 avril

L'amicale laïque de Saint-Amant-Tallende organise le dimanche 17 avril sa 30^e édition de la Marche des gorges de la Monne, randonnée conviviale sur des parcours balisés de 12, 24 et 33 km. Des ravitaillements seront offerts ainsi qu'un repas chaud sur le tracé des 33 km.

Des animations seront proposées aux différents points de contrôle.

La journée se terminera par la remise de coupes ainsi que le traditionnel vin d'honneur.

Les inscriptions, le départ et l'arrivée s'effectueront salle Dourif, allée des Marronniers, à Saint-Amant-Tallende.

Horaires de départ : de 8 h à 9 h pour les 33 km
de 8 h à 11 h pour les 24 km
de 8 h à 13 h pour les 12 km.

Inscriptions : de 3 € à 7 € selon les parcours et les âges.

Pour tous renseignements : 04 73 39 44 92 et 04 73 39 48 34.

Amicale laïque de Châteaugay : 20^e randonnée pédestre semi-nocturne le samedi 14 mai

Comme chaque année, un circuit de 10 km emmènera les marcheurs au clair de lune au milieu des vignes et sur les coteaux de Châteaugay. Un accueil amical est prévu pour le départ entre 19 h 30 et 20 h 30 à partir de l'Espace Bionne (ancienne église, accès fléché). N'oubliez pas une lampe de poche ! Après un ravitaillement à mi-parcours, une soupe à l'oignon sera servie à l'arrivée.

Une participation de 4 € est demandée.

Contact : Raymond Lambert - 04 73 79 20 96.

Les Arpèges ont sorti leur nouveau CD Des rives et des rêves

Si elle ne se produit plus en spectacle, la bande de copains qui s'est constituée il y a plus de quarante ans à l'École normale de Chamalières n'en continue pas moins de se rencontrer, de répéter et de composer. Ce groupe d'instituteurs fraîchement retraités s'est agrandi en associant ses enfants à son dernier enregistrement Des rives et des rêves. Les Arpèges interprètent douze chansons, certaines reprises de Souchon, Sheller, Lavilliers, Jacques Prévert, Francis Blanche, Tri Yann, et des compositions personnelles.

N'OUBLIEZ PAS : ENVOYEZ-NOUS VOS ÉCHOS
(15 lignes maximum) avant le 29 AVRIL 2011

ASSOCIATIONS,
ORGANISMES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La banque des valeurs qui n'ont pas de prix

GRUPE BANQUE POPULAIRE

Financement des entreprises d'insertion, du logement social, microcrédit, avance sur subventions...

Vous voyez bien que vous n'êtes pas dans une banque comme les autres. Depuis son origine, le Crédit Coopératif connaît et accompagne l'économie sociale et solidaire et les associations. Deux millions de salariés ! Ajoutez les bénévoles, cela fait beaucoup de gens qui pensent, comme le Crédit Coopératif, que le but de l'économie, c'est l'homme. Venant d'une banque, ça donne à réfléchir. Pour changer.

CREDIT COOPERATIF

CRÉDIT COOPÉRATIF
33, boulevard Berthelot
63407 CHAMALIÈRES CEDEX
Tél. 04 73 19 56 90
Fax 04 73 30 97 16
E-mail : chamallieres@credit-cooperatif.coop

www.credit-cooperatif.coop

Les lois scolaires

Une lecture simplifiée de l'histoire française pourrait laisser croire que la conquête de la laïcité est définitivement réalisée depuis les lois de 1905. C'est oublier la ténacité des forces obscurantistes ! En vérité, la laïcité n'a cessé d'être menacée et combattue. La publicité donnée aux exhibitions cléricales du président de la République, les faveurs accordées par tous les gouvernements à l'école privée – depuis et malgré les lois de 1905 – mettent en péril cette “exception française”, principe fondateur de la République et indissociable de l'histoire de notre pays. Des slogans fallacieux veulent nous faire croire que la laïcité est un combat d'arrière-garde, et la modernité dont se réclame le pouvoir actuel amorce (et instaure) une alarmante régression.



“La religion a été inventée pour perpétuer un ordre social particulier. Les Églises et les autres institutions religieuses sont un pilier de l'ordre politique. Les concepts religieux sont là pour convaincre les opprimés qu'ils ne peuvent rien faire pour améliorer leur sort sinon attendre la récompense promise dans l'autre monde.”

Et l'homme créa les Dieux - Robert Laffont 2001, Pascal Boyer, directeur de recherches au CNRS

Le trône et l'autel

Si on la considère comme indépendance et respect réciproques entre structures politiques et institutions représentatives de conceptions philosophiques, la laïcité est une idée neuve. À l'égard d'un peuple majoritairement ignorant, flatté par ses prêtres, ses pasteurs ou ses imams de l'espérance d'une félicité éternelle, et menacé d'un châtement non moins perpétuel, se présenter comme “lieutenant de Dieu” constituait pour un souverain un puissant outil pour asseoir son autorité et la domination de la classe qu'il représentait. Napoléon le comprit bien, qui se fit sacrer et assigna comme rôle à la religion de faire accepter par le peuple l'inégalité sociale.

Une conquête longue et fragile

La Révolution française, fille des Lumières, retire au clergé le contrôle de l'état civil et de l'instruction publique. Mais les projets d'une école gratuite et obligatoire ne survivent pas à Thermidor ; la loi Guizot de 1833 astreint chaque commune à entretenir une école primaire de garçons mais ce peut être une école privée ; le curé ou le pasteur est membre du “comité de surveillance”. Les lois Ferry émancipent l'école de cette tutelle et la loi Goblet de 1886 exclut les ecclésiastiques de l'enseignement public. Mais il faut attendre la loi de séparation de décembre 1905 pour que la France devienne une République réellement laïque, libérant l'État de l'Église catholique et les Églises de l'État

tout en laissant subsister le dualisme scolaire : une école publique financée par l'État, des écoles privées financées par les familles.

En 1940, les devoirs envers Dieu sont réintroduits dans les programmes ; l'État français annule l'interdiction d'enseigner faite aux congréganistes en 1904, salarie les aumôniers, supprime les syndicats d'enseignants et les “séminaires rouges” que sont pour lui les écoles normales d'instituteurs, interdit aux juifs – réputés tels en fonction de la religion de leurs grands-parents –, aux francs-maçons et aux communistes toutes fonctions publiques dont l'enseignement. L'enseignement privé catholique reçoit en 1941 une subvention de 400 millions à répartir entre les évêchés, et en 1942 la Ligue de l'enseignement est dissoute. Dès la Libération, l'ensemble des mesures prises par le régime de Pétain est abrogé, les syndicats restaurés, les écoles normales rouvertes, les enseignants juifs survivants réintégrés. Le programme du Conseil national de la Résistance réaffirme “la pleine liberté de pensée, de conscience et d'expression” et réclame “la possibilité effective pour tous les enfants français de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture quelle que soit la situation de fortune de leurs parents”. Mais un plan généreux et ambitieux élaboré par la commission Langevin-Wallon ne fera jamais l'objet d'une proposition de loi.

Les reculades de la laïcité

Le principe fondateur de la laïcité scolaire “À l'école publique fonds publics, à

l'école privée fonds privés” n'en finit pas d'être malmené. Très tôt se constitue une “Association parlementaire pour la liberté de l'enseignement”, regroupant des députés et des sénateurs favorables au financement de l'enseignement privé par l'État. Le décret Poinso-Chapuis du 22 mai 1948 habilite les associations familiales à recevoir des subventions publiques et à les répartir entre les familles nécessiteuses pour faciliter l'éducation de leurs enfants, quel que soit le type d'école où ils sont inscrits.

La loi André Marie du 4 septembre 1951 étend le bénéfice des bourses d'État aux élèves de l'enseignement secondaire privé. Dix-sept jours plus tard, la loi dite Barangé, préparée par le très Vendéen Lionel, Henri, Jean, René de Tinguy du Pouët, est votée par 327 voix contre 251 après des débats passionnés ; elle institue une allocation scolaire trimestrielle versée par l'État, pour chaque enfant scolarisé au niveau du primaire, aux Conseils généraux s'il fréquente une école publique, à l'association de parents d'élève s'il est inscrit dans une école privée. Le Comité national d'action laïque créé en 1953 ne réussira pas à obtenir l'abrogation de ce texte.

La V^e République accorde à l'école privée de nouvelles libéralités. La loi Debré du 31 décembre 1959 “proclame et reconnaît” la liberté de l'enseignement et offre la possibilité aux établissements d'enseignement privé de passer avec l'État soit un contrat simple, soit un contrat d'association. L'État assume de toute façon le traitement des maîtres agréés, mais dans le second cas, “les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que

celles de l'enseignement public”, c'est-à-dire par les communes, les départements et les régions. Le 19 juin 1960, 350 000 manifestants rassemblés à Vincennes représentant dix millions de pétitionnaires font vainement le serment de lutter “sans trêve et sans défaillance” pour l'abrogation de cette loi.

De l'espoir à la désillusion

Vingt ans plus tard, la gauche croit avoir trouvé l'occasion de tenir parole : en 1981, la création d'un “grand service public unifié et laïc de l'Éducation nationale” figure parmi les cent dix propositions du candidat Mitterrand. Il faut attendre décembre 1982 pour qu'Alain Savary présente un projet d'établissements d'intérêt public associant écoles publiques, écoles privées et collectivités territoriales, qui ne satisfait ni les laïcs ni les tenants du privé “libre” dont un million se réunissent à Paris le 24 juin 1984. Mitterrand annonce le 14 juillet (!) le retrait de la loi. Alain Savary et le Premier ministre Pierre Mauroy l'apprennent par la télévision et démissionnent trois jours plus tard...

Entre temps, la loi Guermeur de 1977 avait mis à la charge de l'État la formation des enseignants du privé sous contrat. Les accords Lang-Cloupet de 1992-1993, première négociation officielle d'un ministre avec le secrétaire général de l'enseignement catholique, “reconnaissant la contribution de l'enseignement privé au système éducatif”, prévoient le versement en cinq ans d'un “rappel” de 1,8 milliard de francs au titre de l'allocation d'externat et instaurent une parité de

Les antilaïques

formation et de traitement entre enseignants du public et du privé. Insidieusement, on glisse dans une loi de 2004, relative aux libertés et aux responsabilités locales, un article qui impose aux communes de participer aux frais de scolarisation d'élèves inscrits dans l'école privée d'une autre commune. Pour désamorcer le risque d'un désaveu par le Conseil d'État, la loi Carle ne rend plus cette contribution obligatoire que dans des cas déterminés mais l'autorise sans condition. C'est un premier pas vers l'instauration du "chèque éducation" attribué à chaque famille pour éduquer ses enfants selon son gré, prôné par les idéologues du "Club de l'Horloge" et préconisé il y a quarante ans par Olivier Giscard d'Estaing.

Où en est-on aujourd'hui ?

Avec 60 milliards d'euros, le budget de l'Éducation nationale est le premier de l'État. Si plusieurs propositions du plan Langevin-Wallon (prolongation de la scolarité, création du collège unique, formation universitaire des enseignants) sont formellement réalisées, les fondements philosophiques et les objectifs politiques sont diamétralement opposés.

Le dualisme scolaire est solidement installé. Sur les douze millions d'inscrits dans le premier et le second degrés, les établissements privés, catholiques à une écrasante majorité, en scolarisent plus de deux millions dont la moitié aux niveaux préélémentaire et élémentaire.

Au budget 2011 du ministère de l'Éducation nationale figurent environ 850 000 postes d'enseignants ; 140 000 - un sur six - exercent dans l'enseignement privé. Or, sur les 30 000 postes supprimés dans la fonction publique, 16 000, comme l'an dernier, le sont dans l'Éducation nationale, mais seulement 1 633 - un sur dix - dans le privé. Le sénateur Carle s'est encore illustré en faisant rétablir 250 de ceux-ci... qu'il va bien falloir prendre ailleurs.

Le point de vue officiel est que l'enseignement public est en échec à cause de son "pédagogisme", que l'effectif des classes peut être augmenté sans inconvénients et que les suppressions de postes peuvent être compensées par l'attribution d'heures supplémentaires. Ces points de vue s'inscrivent dans la perspective d'une politique qui remet délibérément en cause la laïcité de l'État dont la Constitution est pourtant garante. On n'avait encore jamais vu un président de la République s'enfermer dans une basilique pour s'y recueillir en compagnie de religieuses et oser affirmer, ès-qualités, que "la religion est un atout" et que "dans la transmission des valeurs, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur". Rédacteur de la loi Falloux, Montalembert déclarait en 1850 : "Qui donc défend l'ordre et la propriété ? Est-ce l'instituteur ? Non, c'est le curé."

Reste à s'interroger sur la faveur obtenue dans l'opinion par ces mesures et par les postures cléricales de notre président : nous sommes là dans le domaine symbolique et le mystère des fascinations sur lequel le pouvoir assoit son autorité, son prestige et ses arbitraires.

AMICALE LAIQUE
DE RIOM

COLE PUBLIQUE DE GARÇONS

Rue Victor-Basch

RIOM - Tel. 3.60



Réunis en assemblée générale le 21 octobre 1960, les adhérents de l'amicale laïque de Riom, unanimes,

Protestent énergiquement contre les lois scolaires antilaïques de conventionnement de l'enseignement privé et contre le décret fixant le nouveau statut des Caisses des écoles publiques.

Rappellent aux autorités qu'en démocratie, les fonds publics destinés à l'enseignement doivent être affectés exclusivement aux écoles publiques.

Réclament la suppression des aumôneries de lycée ou autre établissement scolaire public et le retour à la laïcité absolue de l'enseignement. En conséquence, les adhérents de l'amicale laïque de Riom demandent à Monsieur le Maire et aux conseillers municipaux de refuser d'inscrire au budget de 1961 les sommes réclamées par les établissements privés de la ville qui auraient ou non signé le conventionnement. Cette demande est justifiée par le fait que lors de la pétition pour l'école laïque, 62 % du corps électoral riomois ont signifié leur opinion dans ce sens en signant ladite pétition qui a recueilli 3 550 signatures pour 5 700 votants aux dernières élections législatives.

Le président, Gérieux



La résistance laïque des administrateurs

Il est maintenant prouvé que les lois et décrets mettant en cause les principes de laïcité de l'École et de l'État sont en opposition non seulement avec l'immense majorité de l'opinion publique, mais encore rencontrent celle des administrateurs des collectivités publiques et plus particulièrement celle des élus municipaux. Le congrès de l'Association des maires a pris à cet égard une position très nette. Le congrès a demandé au gouvernement de réserver au seul enseignement public les fonds publics. Voici le texte de la résolution adoptée par 3 461 voix contre 3 101 :

"Le congrès demande instamment au gouvernement de réserver à l'enseignement public les fonds publics et de prévoir le respect de la règle d'or de Jules Ferry à une époque où tant de besoins restent à satisfaire." Il faut préciser, en outre, que près de 2 000 voix favorables à ce texte ont été invalidées, en raison d'un malentendu technique dans le mode de votation.

La résistance laïque des administrateurs

Il est maintenant prouvé que les lois et décrets mettant en cause les principes de laïcité de l'École et de l'État sont en opposition non seulement avec l'immense majorité de l'opinion publique, mais encore rencontrent celle des administrateurs des collectivités publiques et plus particulièrement celle des élus municipaux.

Le Congrès de l'Association des Maires a pris à cet égard une position très nette.

Le Congrès a demandé au Gouvernement de réserver au seul enseignement public les fonds publics.

Voici le texte de la résolution adoptée par 3 461 voix contre 3 101 :

"Le Congrès demande instamment au Gouvernement de réserver à l'enseignement public les fonds publics et de prévoir le respect de la règle d'or de Jules Ferry à une époque où tant de besoins restent à satisfaire."

Il faut préciser, en outre, que près de 2 000 voix favorables à ce texte ont été invalidées, en raison d'un malentendu technique dans le mode de votation.

Témoignage

En 1959, a été organisée une campagne contre le vote de la loi dite Debré qui prévoyait le financement par l'État des écoles privées.

À cette époque, j'étais instituteur à l'école publique de Saint-Maurice-près-Pionsat.

J'ai donc participé à cette campagne. Après la classe, accompagné d'un parent d'élève ou d'un membre de l'amicale laïque, je me suis rendu dans chaque maison de la commune pour expliquer le sens de cette campagne et ce que signifiait la laïcité. Seules deux familles catholiques très pratiquantes ont refusé de signer la pétition.

J'ai recueilli 414 signatures (soit la quasi-totalité des personnes contactées) et attestation m'en a été faite par Monsieur le Maire de la commune avant leur transmission.

Forcé est de constater que la lutte pour la laïcité reste et restera toujours d'actualité.

Jean Emelin

Directeur d'école en retraite



ICI & LÀ

• Restons tyrans

"... Pour l'amour du ciel, contons-nous la fin lamentable des rois : là détrônés, ceux-là tués à la guerre, d'autres hantés par le spectre de celui qu'ils avaient déposé, d'autres empoisonnés par leurs épouses, d'autres égorgés dans leur sommeil et tous assassinés !

Car dans la couronne vide qui ceint les tempes fragiles d'un roi, la mort tient sa cour. Elle ricane la bouffonne et se gausse de ses grands airs ; elle lui prête un bout de rôle, un petit théâtre pour jouer les tyrans, faire peur et tuer d'un regard ; elle enfle d'égoïsme et d'orgueil, comme si l'enveloppe de chair qui défend notre vie était un mur impénétrable ; et quand l'illusion est complète, elle survient au dernier moment et donne un coup d'épingle dans la muraille de sa forteresse et alors – plus de roi !..."

(William Shakespeare, La tragédie du roi Richard II)

• Débat sur la laïcité

Les représentants des six grandes religions de France prennent leurs distances avec le débat controversé sur la laïcité souhaité par le président de la République. Ils soulignent que "la laïcité est un pilier de notre pacte républicain, un des supports de notre démocratie, un des fondements de notre vouloir vivre ensemble". Ils ajoutent : "Veillons à ne pas dilapider ce précieux acquis. Il est capital, pendant cette période préélectorale, de garder sereinement le cap en évitant amalgames et risques de stigmatisation."

"Le débat est toujours un signe de santé et de vitalité (...). Mais un parti politique, fût-il majoritaire, est-il la bonne instance pour le conduire seul ?" s'interrogent-ils.

• Démocratie française

Jean-François Coppé a refusé de choisir entre la gauche et le Front national : "On peut aussi ne pas voter." Un conseil particulièrement judicieux quand 55 % des électeurs l'ont déjà suivi avant qu'on ne le leur donne. Indignez-vous !

• Croisade ?

Le ministre de l'Intérieur Claude Guéant a utilisé le vocable "croisade" pour désigner l'opération militaire en Libye. Kadhafi emploie le mot "croisés" pour désigner tous ceux qui s'attaquent à un pays musulman. Même si depuis le XII^e siècle, la langue française a évolué, le mot croisade reste "un signe de ralliement de toutes les sensibilités musulmanes contre l'Occident" comme le dit François Bayrou, agrégé de lettres classiques. Il y a des mots qu'il vaut mieux éviter de prononcer.

Avec les DDEN

Financement public des dépenses de fonctionnement des classes sous contrat de l'enseignement privé – Quid de la parité ?

La fonction des délégués départementaux de l'Éducation nationale (DDEN) s'étend à tout ce qui touche la vie scolaire sauf à ne pas formuler d'appréciation sur les méthodes et l'organisation pédagogique de l'école. Les DDEN sont donc compétents pour veiller au confort matériel et intellectuel des élèves et s'intéresser aux dépenses de fonctionnement des classes.

Les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat (de l'enseignement privé) sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

À défaut d'accord entre les communes intéressées sur la répartition des dépenses, la contribution de chaque commune est fixée par le représentant de l'État dans le département après avis du conseil départemental de l'Éducation nationale.

Toutefois, ces dispositions ne s'appliquent pas à la commune de résidence si la capacité d'accueil de ses établissements scolaires permet la scolarisation des enfants concernés, sauf si le maire de la commune de résidence, consulté par la commune d'accueil, a donné son accord à la scolarisation de ces enfants hors de la commune. Pour justifier d'une capacité d'accueil, les établissements scolaires doivent disposer à la fois des postes d'enseignants et des locaux nécessaires à leur fonctionnement.

Par dérogation, une commune est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants résidant sur son territoire lorsque leur inscription dans une autre commune est justifiée par des motifs tirés de contraintes liées :

1. aux obligations professionnelles des parents lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants ou si la commune n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées ;
2. à l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune ;
3. à des raisons médicales.

La scolarisation d'un enfant dans une école d'une commune autre que celle de sa résidence ne peut être remise en cause par l'une ou l'autre d'entre elles avant le terme soit de la formation préélémentaire, soit de la scolarité primaire de cet enfant commencées ou poursuivies durant l'année scolaire précédente dans un établissement du même cycle de la commune d'accueil.

Le tribunal administratif d'Orléans, dans un jugement du 30 septembre 2010, a rejeté la demande de l'Organisme de gestion de l'école catholique (OGEC) de l'école de Clamecy, Selles-sur-Cher (41 130), de versement d'une contribution au coût de fonctionnement, à raison d'élèves de la commune de Gièvres (41 130), au titre des années scolaires 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008. Le tribunal a estimé que la commune de Gièvres disposait d'une capacité d'accueil suffisante pour scolariser les enfants résidant sur son territoire inscrits durant ces années à l'école privée, en produisant une attestation, non contestée, de ses capacités d'accueil et du nombre moyen d'élèves accueillis, niveau par niveau, au cours des années concernées. Encore que l'OGEC de l'école de Clamecy n'ait pas invoqué cet argument, le tribunal a considéré que les dérogations pour des raisons professionnelles, familiales ou médicales n'étaient pas légalement applicables aux établissements de l'enseignement privé et que la circulaire du 6 septembre 2007 du ministère de l'Éducation

nationale ne pouvait pas instituer une obligation non prévue par le législateur.

Que les OGEC se rassurent cependant, car le nouvel article L. 442-5-1 du Code de l'éducation, créé par l'article 1 de la loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009, prévoit expressément les dérogations professionnelles, familiales ou médicales pour les classes élémentaires des établissements privés du premier degré.

Pour parachèvement le tout, l'article D. 442-41-1, créé par l'article 1 du décret n° 2010-1348 du 9 novembre 2010, ôte pour l'application des dérogations toute valeur juridique à un regroupement pédagogique intercommunal non organisé en établissement public de coopération intercommunal (EPCI).

Certes, l'article L. 151-1 du Code de l'éducation dispose que "l'État proclame et respecte la liberté de l'enseignement et en garantit l'exercice aux établissements régulièrement ouverts". Mais, l'article L. 141-1 du même code stipule que "l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir d'État". En outre, l'article L.151-3 dudit code précise que "les établissements privés sont fondés et entretenus par des particuliers ou associations".

Il n'est écrit nulle part que l'État doive démolir l'enseignement public et favoriser indirectement l'enseignement privé par des suppressions massives de postes dans l'enseignement public alors que l'enseignement privé est déjà avantagé au détriment de la parité par les importants financements privés qu'il reçoit. L'État se doit, au contraire, de promouvoir un enseignement public de qualité, en prolongeant la période de scolarité obligatoire, en ramenant l'effectif moyen par classe de l'enseignement public à vingt élèves au maximum et en adaptant le contenu de l'enseignement à une citoyenneté laïque active.

Georges Haddou

Du 18 au 20 mai au Forum Remy de Riom

L'ATR joue *Les Commères...* selon Shakespeare !

Prenez une pièce de Shakespeare écrite et jouée aux environs de la naissance de Molière. Rappelez-vous que l'auteur répondait ainsi à une demande expresse de la reine Élisabeth "qui s'était tellement éprise de l'admirable personnage de Falstaff vu dans une autre pièce qu'elle voulait le revoir dans une pièce comique". Vous comprendrez pourquoi l'Atelier théâtral riomois a voulu s'amuser et composer une variation à sa manière sur le thème du "paillard et débauché" à qui les vertueuses dames du comté de Windsor jouent les tours les plus pendables jusqu'à l'en rendre fou, pour le guérir de leur faire la cour et le punir de leur avoir écrit à toutes la même lettre d'amour : "Bonnes commères que nous sommes / Nous prétendons montrer /

Au plus concupiscent comme au plus fat des hommes / Ce qu'il a grand tort d'ignorer..." chantent-elles de leurs jolies voix innocentes et cristallines.

Vous comprendrez aussi que la troupe ait pris beaucoup de libertés avec cette histoire dont il ne subsiste autour du personnage principal qu'une série de farces joyeuses. On est loin du Shakespeare de la *Tragédie du roi Richard II*, premier spectacle donné en plein air à Riom sur le stade Dumoulin (1969) ou de *Macbeth* quelques années plus tard. Ici on chante, on danse et on se bat en duel pour rire et l'histoire se termine quelque part dans une forêt peuplée de faux lutins et de fées de carnaval.

Le spectacle est à 20 h 30.
Renseignements : 06 86 025 997



Grille n° 56

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

HORIZONTALEMENT

- I. Inquiétant certes mais désarmé depuis vingt ans.
- II. La faveur le peut faire autant que le mérite.
- III. Attentif, mais toujours redoutable, lui...
- IV. Admira à l'excès. – Il arrive toujours à l'Eure.
- V. Robert, Bruce et bien d'autres. – Il souffle le chaud, jamais le froid.
- VI. PC., mais à l'étage supérieur. – Aphone.
- VII. Admis. – Les bottes de l'entraîneur plutôt que le banc, pour certains joueurs.
- VIII. Tout plein de drôleries. – Amoureuse vraiment cinglée.
- IX. Lit mal fait. – Machin. – Grand axe devenu rare.
- X. César chez les Slaves. – Désagréable au fond d'une bouteille.

VERTICALEMENT

1. Rabaisserait sauf si c'est un immeuble.
2. Soustractions de matière.
3. Cor à ses débuts. – Stoppa malgré lui.
4. Revêtement de sol posé à l'envers. – Animé
5. L'enseignement supérieur sur la Côte Ouest. – Demi-pou.

6. L'agrément du five o'clock. – Prolifique.
7. Qualifie le premier bain de bébé.
8. Carde ou Davis. – Souvent plus de bruit que d'eau.
9. Belle à l'entendre. – Ce qu'on disait en voyant la précédente. – Une lisière suivie à l'envers.
10. Surprenant

Solutions au prochain numéro

Solutions mots croisés n° 55

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	C	O	U	V	E	R	T	U	R	E
II	O	B	S	I	D	I	O	N	A	L
III	N	E	T	I	R	I	C	I		
IV	V	I	A	L	E	S	T	E	S	
V	V	E	R	N	E	E	C	E		
VI	R	A	G	U	S	E	R	T		
VII	S	I	E	D		T	U	N	I	S
VIII	I	S	L	E	S		T	U	T	U
IX	O		O		P	U	A		R	E
X	N	U	T	R	I	T	I	V	E	S

Le goût du théâtre Un public nombreux et ravi à la porte de la *Chambre 108*



« *Il n'y a pas de théâtre sans public* », c'est par cette phrase - et l'hommage rendu au public - que Jean-Pierre Barge a conclu la belle soirée théâtrale organisée, le samedi 5 février, par l'amicale laïque à la médiathèque de Saint-Éloy. La principale réussite de cette manifestation tient en effet à la présence d'un très nombreux public ; ce qui prouve, à l'encontre de toutes les opinions fausses, que la culture, et en particulier la culture théâtrale, n'est pas réservée à une prétendue élite intellectuelle. Par ailleurs, la qualité du texte représenté atteste aussi que le goût du public ne se limite pas à la télé-réalité.

« *On ne sort pas du théâtre* » affirmait Jean-Marie Domenach, et la pièce jouée ce soir-là par la troupe Lâche pas la rampe, de Gérard Aubert, faisait la part belle à l'implication du spectateur. C'est sans doute la raison pour laquelle Jean-Pierre Barge, comédien et metteur en scène, a remercié (et félicité) le public qui a, si l'on peut dire, joué le jeu aussi bien que les comédiens. *Chambre 108* pourrait être pourtant une pièce terrible dont le spectateur ne se méfie pas tout de suite. On croit se divertir au spectacle de cette chambre d'hôpital dans laquelle la présence d'un nouveau patient vient troubler le repos - et surtout la quiétude - d'un vieux malade (un vieil habitué, comme il en est dans d'autres lieux publics où l'on tente d'échapper à sa solitude). Et voilà que s'engage le dialogue entre un vieil homme résigné et un homme plus jeune qui attend les résultats d'une biopsie et redoute la menace du cancer. C'est dans ce huis clos que le spectateur est très vite embarqué, que les murs de la chambre 108 se resserrent autour

de lui et qu'il partage, le temps d'une pièce, les angoisses et les questions des deux pensionnaires : leur destin devient le destin de tous ; solitude d'un vieil homme coupé de sa famille, angoisse d'un homme plus jeune devant la perspective de la mort...

Et le spectateur qui croyait rire - car le théâtre, c'est pour rire n'est-ce pas ? - se sent gagné, grâce au talent des comédiens, grâce à la facture de ce décor « fermé », par toutes les émotions qui agitent les personnages. À la faveur de l'artifice théâtral, c'est l'existence qu'on met en scène et en lumière avec ses joies et ses misères.

La pièce cependant ne se prend jamais au sérieux ; des répliques cocasses, l'intrusion d'une infirmière accorte qui vient jeter le trouble (tous les troubles !) dans la chambrée évitent le naufrage du désespoir. Et c'est une leçon de vie et d'optimisme qui est donnée au public, finalement rassuré : c'est pourquoi il applaudit à tout rompre ; à la qualité du spectacle, et à sa peur surmontée. On peut alors sortir du théâtre et en être toujours ravi.

Un texte intelligent, qui sait équilibrer tragique, dérision et drôlerie ; un parti pris de familiarité qui favorise la connivence avec le spectateur ; une interprétation « enlevée » (les comédiens ont l'air de s'amuser eux aussi et c'est bon signe) et une mise en scène dynamique qui donne de l'air - et du souffle - à ce huis clos qui nous a si bien captivés.

Une réussite à tous points de vue, qui incite l'amicale laïque de Saint-Éloy-les-Mines à persévérer dans ses initiatives culturelles.

Campagne « Pas d'éducation, pas d'avenir ! »



Pour la seconde année consécutive, la Ligue de l'enseignement et Solidarité laïque unissent leurs forces pour mener une collecte de fonds jusqu'au 31 août dans toute la France (elle prend la suite de la Quinzaine de l'école publique créée en 1946). Cette collecte permettra de financer, dans 13 pays, 45 projets éducatifs réalisés dans une vraie démarche de coopération basée sur le renforcement des sociétés civiles locales : constructions, réhabilitations, équipement en matériel d'écoles, de classes, formations d'enseignants, d'éducateurs de rue...

Les vignettes et les cartes postales (nouveau 2011) illustrées par Plantu seront vendues en milieu scolaire en mai, sur la voie publique le dimanche 22 mai, dans les centres de loisirs, de vacances, les centres d'animation...

Pour les établissements scolaires, la campagne a aussi pour objet de sensibiliser les éducateurs, les enfants, les jeunes et plus largement le grand public à la question

du droit à l'éducation pour toutes et tous dans le monde.

Moyens d'action et dons en ligne : www.pasdeducationpasdavenir.org

PAR ICI LES SORTIES

Concerts - spectacles

La Petite Gaillarde à Clermont-Fd
 • 8 avril à 20 h 30 : "Chocolate genius + Jim Yamouridis"
 • 11 avril à 20 h 30 : "Apocalyptica"
 • 12 avril à 20 h 30 : "Julian Perreta"
 • 13 avril à 20 h 30 : "Cali + Hong Kong Dong"
 • 14 avril à partir de 18 h : Afterwork
 • 15 avril à 20 h 30 : Hellfest 2011 "Le Tremplin"
 • 16 avril à 20 h 30 : "Zone libre vs Casey & B. James / Psykick Lyrikah"
 • 21 avril à 20 h 30 : "Asa + Sabaly"

Ville de Riom - Forum Rexy

• 10 mai à 20 h 30 : "Les sentiers de la Tourmente" - conte musical tout public à partir de 12 ans

Le Petit Vélo à Clermont-Fd

• Du 12 au 15 avril à 21 h : "L'Île des esclaves" de Marivaux par Ici et Maintenant Théâtre

Sémaphore à Cézabat

• 20 mai à 20 h 30 : René Aubry

Jeune public

Graines de spectacles à Clermont-Fd

• 14 avril à 14 h 30, 15 avril à 14 h 30 et 20 h : "Le Patamodd" - Les Déménageurs - chanson à partir de 4 ans
 • 21 avril à 10 h et 15 h, 22 avril à 10 h, 15 h et 18 h 30 : "Grain" - Ensemble FA7 - Fantaisie poétique et musicale à partir de 6 mois

Ville de Blanzat

• 17 avril à 17 h : "Lilanim" - Ladj Diallo - conte de 3 à 8 ans

Comédie de Clermont-Fd - Scène nationale

• 19-20 et 21 mai à 20 h 30 à la Maison de la culture salle Jean-Cocteau : "L'Immédiat" de Camille Boitel

Animatis à Issoire

• 20 avril à 15 h : "Chaperon Rouge Cartoon" - Théâtre des marionnettes de Genève, Guy Jutard

Théâtre

Sémaphore à Cézabat

• 12 avril à 20 h 30 : "Qu'est-ce que tu fabriques ?" - Atelier de mécanique générale contemporaine

• 19 avril à 20 h 30 : "Vols en piqué dans la salle..." - compagnie Pipou/ Patrick Pineau



• 12 mai à 20 h 30 : "Les sentiers de la tourmente" - l'Auvergne imaginée invite Yannick Jaulin (photo)

• 17 mai à 20 h 30 : "Le Petit RW" de Robert Walser

Animatis à Issoire

• 16 avril à 20 h 30 à la salle Claude-Nougaro : "Cyran de Bergerac"

Comédie de Clermont-Fd - Scène nationale

• 19-20 et 21 avril à 20 h 30 à la Maison de la culture salle Jean-Cocteau : "Le vrai sang" - texte, mise en scène et peintures Valérie Movarina

• 11 mai à 20 h 30 à la Maison de la culture salle Jean-Cocteau : "La chambre d'Isabella" - texte, mise en scène, scénographie Jan Lauwers

• 12 mai à 20 h 30 à la Maison de la culture salle Jean-Cocteau : "Le Bazar du Homard" - Jan Lauwers

• 13 mai à 20 h 30 à la Maison de la culture salle Jean-Cocteau : Sad Face / Happy Face, une trilogie "La Maison des Cerfs" - Jan Lauwers

Danse

Sémaphore à Cézabat

• 8 avril à 20 h 30 : "Petites histoires. com" - Centre chorégraphique national de La Rochelle - danse

Comédie de Clermont-Fd - Scène nationale

• 14 avril à 20 h 30 à la Maison de la culture salle Jean-Cocteau : "Frank Michelette" création 2010 - pièce pour six interprètes

• 19-20 et 21 avril à 20 h 30 à la Maison de la culture salle Boris-Vian : "Manteau long en laine marine porté

sur un pull à encolure détendue avec un pantalon peau de pêche et des chaussures pointues en nubuck rouge" - de et avec Nadine Fuchs et Marco Delgado

Ville de Blanzat

• 27 et 28 avril à 10 h 30 et 15 h 30 : "Pogo" Groupe Noces - tout public à partir de 3 ans

Graines de spectacles à Clermont-Fd

• 12 mai à 10 h et 15 h, 13 mai à 10 h, 15 h et 18 h 30 : "Ouille, peut-être" - compagnie Cincle Plongeur - paysages sonores et danse à partir de 1 an

• 19 mai à 14 h 30, 20 mai à 14 h 30 et 20 h : "Rouge Tomate" - Tartine Reverdy - concert à partir de 6 ans

Musique

Orchestre d'Auvergne à Clermont-Fd

• 20 avril à 18 h 30 à la faculté de droit amphithéâtre Michel-de-L'Hospital : Antonin Dvorák - Johannes Brahms

• 5 mai à 20 h 30 à la Maison de la culture salle Jean-Cocteau : François-Bernard Mache - Wolfgang Amadeus Mozart - Alberto Ginastera - Makoto Ozone

Animatis à Issoire

• 8 avril à 20 h 30 salle Claude-Nougaro : "Thomas Fersen" - chanson

Ville de Blanzat

• 8 avril à 20 h 30 : "Éric Chapelle Acoustic Trio" - jazz

Contacts

Forum Rexy à Riom
04 73 63 07 51

Animatis à Issoire
04 73 89 71 52

La Petite Gaillarde à Clermont-Fd
04 73 36 05 36

Sémaphore à Cézabat
04 73 87 43 43

Le Petit Vélo à Clermont-Fd
04 73 36 36 36

Comédie de Clermont-Fd - Scène nationale
04 73 29 08 14

Orchestre d'Auvergne à Clermont-Fd
04 73 14 47 47

Ville de Blanzat
04 73 87 40 40

Graines de spectacles
04 73 92 30 26

Festival Théâtre actif Lempdes du 14 au 20 avril

Demandez le programme !



Judi 14 avril

• 20 h 30 : compagnie des Gemmes (Julie Binot)
"La peau cassée"
 Durée : 1 h 30

Vendredi 15 avril

• 20 h 30 : Théâtre en chantier Théâtrales Saint-Beauzire
"L'importance d'être constant"
 Durée : 40 min
 • 22 h 15 : Compagnie Costières et Trapillons
"Lectures coquines"
 Durée : 1 h

Samedi 16 avril

• 14 h : Compagnie Rocca Negra
"Un peu de roi, un soldat, et le reste de cheval"
 Durée : 40 min
 • 17 h : Compagnie Le théâtre de la Plaine
"Histoire à lire debout"
 Durée : 1 h 15
 • 20 h 30 : Compagnie Georges Brassens
"L'Auvergne est un souvenir d'enfance"
 Durée : 1 h 20

Dimanche 17 avril

• 14 h : Compagnie Amis en scène
"Panique avant l'heure"
 Durée : 1 h 30
 • 17 h : Compagnie Les Zwizz
"Wa"
 Durée : 1 h

• 20 h 30 : Compagnie Opéra Bouffe
"Chansons burlesques"
 Durée : 1 h 30

Lundi 18 avril

• 20 h 30 : Compagnie Les Mots Dits Bleus
"Azincourt"
 Durée : 1 h

Mardi 19 avril

• 20 h 30 : Compagnie Théâtre de l'Arsenal
"Espèces menacées"
 Durée : 1 h 45

Mercredi 20 avril

• 20 h 30 : Compagnie Théâtre de l'Horloge
"Attendons la fanfare"
 Durée : 1 h 20

Renseignements :
04 73 14 79 17
www.culturefal63.org

Y a-t-il trop de salles de spectacles ?

QUOI DE NEUF

• La laïcité menacée par la poussée du créationnisme

La théorie de Darwin publiée en 1859 et selon laquelle le monde est le résultat d'une évolution, ne semble pas devoir être remise en cause. Et pourtant, un mouvement né depuis fort longtemps aux États-Unis gagne le monde. Il remet en cause l'évolution au profit de la Génèse et souhaite voir enseigner l'évolution et le créationnisme en tant que théories scientifiques dans les cours de biologie. Ainsi, l'Université interdisciplinaire de Paris milite pour le retour du religieux dans les sciences depuis dix ans. La Pologne souhaite que, dans le cadre de l'Union européenne, le créationnisme soit enseigné dans les écoles. Des forces religieuses et financières sont à pied d'œuvre pour mondialiser une nouvelle théorie: le "Dessein intelligent". Le monde serait certes le résultat d'une évolution mais orchestrée par un architecte suprême d'essence divine. Le CDAL du Puy-de-Dôme vous invite à venir approfondir cette question en compagnie de Patrick Dupouey, professeur de philosophie, **mardi 19 avril à 18 h 30 au CRDP**, rue d'Amboise à Clermont-Fd.

On inaugure de plus en plus de salles de spectacles dans notre département, que ce soit des salles rénovées, des salles nouvelles ou, comme ce sera prochainement le cas à Châtel-Guyon, d'un théâtre ancien restauré à l'identique. On ne va pas déplorer ici que la mariée soit trop belle et que l'offre de lieux d'expression ne soit pas une forme de reconnaissance du travail accompli depuis tant d'années par d'obscurs animateurs amateurs et professionnels. Il est certain que nos petites compagnies aux moyens souvent modestes ont tout à gagner à être stimulées par la perspective de se produire quand on le leur permet dans de vrais théâtres avec de bons équipements et des équipes techniques efficaces. Leurs spectacles y gagnent en exigence et en qualité et le public apprécie de meilleures conditions d'écoute et de visibilité. Cependant et sans être trop systématiquement critique, il serait peut-être judicieux de faire quelques modestes remarques sur de telles réalisations qui reviennent cher à la collectivité locale et dont la fonction n'apparaît pas toujours justifiée. Le metteur en scène Peter Brook définissait ainsi sa conception du lieu de théâtre : *"Je peux prendre n'importe quel espace vide et l'appeler une scène. Quelqu'un traverse cet espace vide pendant que quelqu'un l'observe et c'est suffisant pour que l'acte théâtral soit amorcé."*⁽¹⁾ De son côté, l'écrivain italien Alessandro Baricco⁽²⁾ recommande pour sa part de *"fermer les théâtres et d'ouvrir un théâtre dans chaque école"*, phrase provocatrice en apparence et susceptible, si elle était



mise en application chez nous, d'énerver aussi bien les jeunes compagnies que certaines municipalités qui veulent développer une politique culturelle exemplaire. On peut se demander pourtant si le choix des précédents ministères de l'Éducation nationale qui consistait à mettre en place des "classes théâtre" dans les lycées (même dans les collèges), avec à la clé un bac spécifique, a toujours bénéficié des équipements efficaces correspondants ? En dehors de quelques établissements chanceux et rares, quels sont ceux qui peuvent disposer de locaux adaptés à l'enseignement de cette pratique si particulière ? Et que dire des intervenants professionnels qui sont de plus en plus difficiles à recruter et à rémunérer ?

Or, l'on constate que la demande est toujours forte pour que se développent aussi bien à l'école que dans les associations des ateliers de pratique théâtrale pour tous les âges et même intergénérationnels. Ne vaudrait-il donc pas mieux, plutôt que de construire des équipements coûteux qui restent inutilisés une partie du temps, s'interroger sur les besoins réels qu'exige cette pratique ? *"Finalement, écrivait le metteur en scène Antoine Vitez, il n'y a que deux types de théâtre : l'abri et l'édifice. Dans l'abri, on peut s'inventer des espaces loïsibles, tandis que l'édifice impose d'emblée une mise en scène."*⁽³⁾ L'édifice, c'est le bâtiment du théâtre, coquet, élégant, parfois l'œuvre d'un architecte inspiré mais souvent très difficile à utiliser autrement que

pour ses fins secondes de monument théâtral. L'abri, c'est un garage, un stade ou un gymnase, une cartoucherie ou une piscine désaffectée ou encore simplement une grande salle sans caractère dont on peut faire ce qu'on veut. Dans l'édifice, le théâtre est encaserné, coincé dans un écrin où il ne peut respirer. Dans l'abri, le théâtre campe à l'improviste en toute liberté dans un "espace libre". C'est là qu'on peut le mieux appréhender la convention théâtrale et ses règles. C'est peut-être ce type d'installation à moindres frais qu'il faudrait imaginer. De grands espaces simplement sécurisés, chauffés et éclairés, de grands espaces utiles et non célébrés, de grands espaces populaires en somme. Mais n'est-ce pas trop demander en ces temps de réduction budgétaire et d'économies nécessaires ?

Épilogue : Gabriel Monnet, qui fut instituteur, résistant, instructeur de théâtre, metteur en scène et acteur, vient de nous quitter. C'est lui qui écrivait : *"Je voulais que le théâtre cessât d'être une clôture, un envers des murs, un lieu séparé de tous les autres. Je le voulais ouvert, le jour comme le soir, aux disciplines dont il fait son pain : littérature, arts plastiques, musiques."*⁽⁴⁾

(1) Peter Brook, *L'espace vide*, éditions du Seuil.
 (2) Alessandro Baricco est romancier, auteur entre autres de *Soie et Novecento* : pianiste, Folio Gallimard.
 (3) Antoine Vitez, *Le théâtre des idées*, Gallimard.
 (4) G. Patitucci, *Au cœur de la ville au cœur du temps*, éditions double-cœur.

Auvergne laïque

Abonnez-vous, réabonnez-vous !

Complétez ce bulletin :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Bulletin à découper, photocopier ou recopier et à retourner à la

FAL

31, rue Pélissier

63028 Clermont-Ferrand

Cedex 2

Faites abonner

vos voisins,

vos amis !

Joindre impérativement un chèque

de 16 € à l'ordre de FAL

CCP : 155 00 E Clermont-Ferrand



FORUM

La laïcité au fond du Puy

Sarkozy persiste et signe dans ses déclarations illuminées, célébrant, à l'occasion d'un voyage dans le (haut) chef-lieu de la Haute-Loire, la gloire de *"la chrétienté"* (sic). Ce qui choque, c'est autant l'apologie réitérée (obsessionnelle ?) de la religion, à laquelle le président voudrait nous accoutumer (nous convertir ?), que les arguments utilisés. Affirmer que la religion chrétienne a laissé *"un héritage de culture et de civilisation"* n'est pas faux et personne ne contestera la beauté des cathédrales ou la splendeur des cloîtres ; la ville du Puy – comme beaucoup d'autres en France – doit à cet "héritage" sa singularité et son charme et attire une grande quantité de visiteurs, indépendamment de toutes croyances. Mais d'autres religions ont fait surgir une architecture aussi prestigieuse et on sait bien que tous les arts portent la trace d'un grand nombre d'idéologies et de croyances. Implicitement, c'est à la religion chrétienne que le président accorde une suprématie, et ses propos et postures – maintes fois dénoncés – s'appliquent à officialiser cette suprématie dans bien des domaines, y compris celui de l'éducation.

Le refrain entonné au Puy se fonde sur des arguments particulièrement fallacieux : *"Et moi, affirme Sarkozy, président d'une République laïque, je peux le dire parce que c'est vrai"* ; l'argument tient ici du slogan publicitaire dont la vacuité consterne et qui n'est pas sans rappeler les exclamations de la mère Denis sur les bienfaits d'une lessive : *"C'est ben vrai ça !"*...

Et de s'en remettre aussi, plus sérieusement en l'apparence, à l'histoire de notre pays dans laquelle est inscrit cet héritage prestigieux. Bel exemple de lecture idéologique qui ignore d'autres agissements et d'autres catastrophes imputables à l'Église catholique (également attestés par l'histoire). Sarkozy occulte toutes les exactions commises au nom de la religion ; il passe sous silence les bûchers édifiés en même temps que les Églises et il oublie qu'un sinistre évêque catholique (qui en l'occurrence portait bien son nom) ordonna le supplice de Jeanne d'Arc ; il oublie encore l'extermination des templiers, les massacres de la Saint-Barthélemy et toutes les formes d'inquisition visant à l'élimination des coquins et des barbares. C'est au nom d'une suprématie catholique que Louis XIV révoque l'édit de Nantes dont, à peine un siècle plus tard, Jean Calas fut une victime "collatérale" que conspua, au moment de son supplice, une "populace" endoctrinée. En sa faveur, Voltaire (toujours lui quand il s'agit de *"regarder la religion"*) entreprend une croisade de réhabilitation, dénonçant l'aveuglement d'une justice contaminée par le fanatisme et l'intolérance ; *"une vieille bigote un peu sourde dit qu'elle avait entendu sonner les cloches"* : l'ironie de Voltaire fut son arme la plus efficace pour rétablir la vérité.

Le discours du Puy a provoqué la protestation de bien des citoyens français attachés à la laïcité. Les attaques réitérées dont elle est l'objet depuis les lois de 1905 (voir le présent dossier d'A.L.), le démantèlement de l'école publique (voir l'article de la page 1), les simagrées religieuses du président s'inscrivent dans la cohérence plus ou moins sournoise de l'idéologie gouvernementale. Boutin, Coppé (qui considère que la nuit du 4 août est une catastrophe de notre histoire) et beaucoup d'autres suppôts du régime (l'infâme Zemmour ovationné par l'UMP) participent à cette entreprise de "cléricalisation" et partagent avec Sarkozy une nostalgie monarchique à peine déguisée qui, mettant dans le même sac 1789, 1905 et 1968, voudrait frapper d'archaïsme, voire de barbarie, les principes fondateurs de la République.

Alain Bandiera